



Séance du vendredi 03 juin 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation : 29 mai 2022

Présents : 12

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 1

Votants : 13

*L'an deux mille vingt-deux et le trois juin à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence GUILLOTEAU

Excusés: Patrice CRISPOUL

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: Demande de subvention Programme LEADER -
DE_2022_037**

Monsieur le Maire expose que le projet "Equipement de la nouvelle cantine de Talizat afin d'améliorer l'accueil des jeunes" est susceptible d'être éligible au programme LEADER.

Le plan de financement est le suivant :

Coût Global de l'opération : 41 433, 29 € HT		Coût éligible LEADER : 41 411,71 € HT	
Autofinancement :	8 303,93 €	Autofinancement :	8 282,35 €
LEADER :	33 129,36 €	LEADER :	33 129,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet "Equipement de la nouvelle cantine de Talizat afin d'améliorer l'accueil des jeunes"
- APPROUVE le plan de financement proposé
- DONNE autorisation à Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la conduite de l'opération.

Pour extrait conforme,
Le maire
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 03 juin 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 29 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trois juin à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 12
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 1
Votants : 13

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence GUILLOTEAU

Excusés: Patrice CRISPOUL

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: Décisions modificatives 001 -Budget COMMUNE -
DE_2022_038**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2182 - 14	Matériel de transport	26000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4000.00
1641 - 14	Emprunts en euros		22000.00
TOTAL :		26000.00	26000.00
TOTAL :		26000.00	26000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 03 juin 2022

Membres en exercice :

14

Présents : 12

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 1

Votants : 13

Date de la convocation : 29 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trois juin à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence GUILLOTEAU

Excusés: Patrice CRISPOUL

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: Agents susceptibles d'effectuer des heures supplémentaires -
DE_2022_039**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2002-60 qui définit les conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal doit désigner, la liste des agents susceptibles de bénéficier de ces indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer des indemnités horaires pour travaux de déneigement aux agents techniques dont les noms suivent :

- Monsieur Jérémie LYONNET
- Monsieur Cyril BERTRAND
- Monsieur Florian HUGON

Pour extrait conforme,
Le maire,
Jean Charles FAYON





Séance du vendredi 03 juin 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 29 mai 2022

Présents : 12
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 1
Votants : 13

*L'an deux mille vingt-deux et le trois juin à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence GUILLOTEAU

Excusés: Patrice CRISPOUL

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: Demande de subvention au titre des amendes de police -
DE_2022_040**

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental du Cantal une subvention au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire expose que la création d'un nouveau parking au sein du projet de restructuration de l'école maternelle et primaire est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Le coût prévisionnel s'élève à 113 977.00 € HT soit 136 772.40 € TTC,

Son plan de financement serait le suivant :

Amende de Police	7 500 €
DETR	28 494 €
Région	22795 €
Autofinancement	55 188 €
Total	113 977 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 13 voix POUR :

- de solliciter une subvention "Amende de Police" auprès du Conseil Départemental.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 03 juin 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation : 29 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trois juin à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 12

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 1

Votants : 13

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Florence GUILLOTEAU

Excusés: Patrice CRISPOUL

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: VENTE DE TERRAIN-HLM -
DE_2022_042**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du pavillon situé au 24 lotissement les Condamines, parcelle ZF 310 souhaite se porter acquéreur de l'immeuble qui s'y trouve, ainsi que du terrain.

Monsieur le Maire informe que Polygone est favorable à la vente, ce qui suppose pour la Commune, la rétrocession du prix de vente de terrain pour 8 748 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de vendre la parcelle ZF 310 pour un montant de 8 748 euros ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2022
015-211502315-20220603-DE_2022_042-DE